



impots sur le revenu, divorce et expulsion

Par **cri21**, le **11/09/2009** à **16:13**

Bonjour, je suis divorcée depuis le 10 mars 2009. Mon ex-mari est étranger et fait actuellement l'objet d'un avis d'expulsion, mais il a disparu de la circulation selon la police. Dois je payer l'intégralité de l'impôt sur le revenu 2008 ou seulement une partie? Aurai-je un jour un recours pour le remboursement de sa part s'il est encore en france, même illégalement? Merci par avance pour votre aide précieuse

Par **wila**, le **21/09/2009** à **20:34**

Vous etes tenu au paiement solidaire de l'impôt sur les revenus des lors qu'ils sont perçus au titre l'année au cours de laquelle vous etiez dans les liens du mariage. Vous pouvez eventuellement demander a votre epoux le remboursement de la part d'impôt qui lui incombe.